



**BRESSE
NORD,
INTERCOM**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 13 février 2025 à 19h00

A la salle des fêtes de TORPES

Projet de compte rendu

Le treize février deux mille vingt-cinq à 19 heures, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à TORPES.

Nombre de Membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Qui ont pris part à la délibération : 27

Pouvoirs : 3

Date de

Convocation : 06 février 2025

Date d'affichage : 06 février 2025

Étaient présents : Régis GIRARDEAU, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, Pierre CARLOT, Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Julien GANDREY, Marie-Françoise GAROT, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Joël MARTIN, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Dominique ROY, Catherine SAGNARD, Alix TROSSAT

Excusés ayant donné procurations : Véronique RAGONDET pouvoir à Aline GRUET, Jean-Luc BERLAND pouvoir à Julien GANDREY, Julien GAUTHEY pouvoir à Catherine SAGNARD

Étaient absents :

Secrétaire : Dominique HUGONNOT

Invités : Joel PROST, Eric EDOT

QUESTION N° 1 Adoption du compte rendu

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- approuver le compte rendu

QUESTION N° 2 Débat d'orientations budgétaires 2025

Les communes de plus de 3 500 habitants et les intercommunalités comprenant une commune de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation de réaliser un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif.

Même si la Communauté de communes Bresse Nord Intercom' n'est pas soumise à ce formalisme, il apparaît utile d'échanger et de débattre sur les orientations budgétaires en amont du vote du budget primitif, comme cela a été fait depuis 2021.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Sur la vente de La Bergeronnette, le Président relaie la délibération du Conseil municipal de Torpes qui a émis une offre de 190 000 euros (hors changement de chaudière). D. Hugonnot rappelle son engagement à se positionner avant le vote du budget et confirme cette offre d'achat. Le Président le remercie et indique que la Commission Finances pourra en débattre rapidement.

J. Gandrey demande si les travaux de chaudière sont engagés, ce qui est effectivement le cas puisque la chaudière est déjà commandée. Le Président indique que ce point sera à voir avec la Commune.

A Gruet interroge sur le portage du dispositif PVD en l'absence de chef de projet. C. Viard indique qu'il est à la disposition de la Commune pour voir comment se répartir les tâches avec son collègue Fabien. A Gruet indique qu'une invitation à une réunion d'adjoints sera faite.

QUESTION N° 3 Commission intercommunale d'accessibilité

L'article L 2143-3 du CGCT dispose que « La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. ».

Cette formalité n'a pas encore été effectuée au sein de la Communauté de communes et il convient donc de se mettre en conformité avec la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sa composition pourrait être la suivante :

- 4 élus communautaires
- 2 représentants d'associations de défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles (ex APF France Handicap)
- 2 représentants des usagers des services de la Communauté de communes

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Créer une Commission intercommunale d'accessibilité**
- **Désigner Rémy Gay, Jean-Luc Canet, Juline Gandrey et Nicolas Jacquinot pour y siéger en qualité d'élus communautaires**

QUESTION N° 4 Pays de la Bresse Bourguignonne Contrat local de santé Représentants à la Commission Santé

Le Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne est engagé dans un processus de réécriture en 2025. Pour cela, il est nécessaire de compléter la Commission Santé (Rappel des membres actuels : Jean SIMONIN, Claudette JAILLET, Stéphane BESSON et Jean-Michel LONGIN). Le Pays sollicite la désignation d'un binôme par intercommunalité et il convient donc de désigner un représentant.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Désigner Véronique Ragondet**

QUESTION N° 5 Ressources humaines Extension de la crèche intercommunale

Le tableau des emplois actuel de la crèche doit être modifié, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et de respecter les taux d'encadrement imposés.

Tout d'abord, le personnel en place en temps non complet verrait son temps de travail augmenter, afin de passer l'ensemble de l'équipe à temps complet.

Ensuite, il serait nécessaire de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet, un poste de personnel de service à 20h par semaine pour la gestion des temps de midi, ainsi qu'un poste d'adjoint d'animation à 6h hebdomadaires.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour, à compter du 1^{er} avril 2025 :

- **Supprimer un poste d'adjoint d'animation ppal 1^{ère} classe à 34h et créer un poste d'adjoint d'animation ppal 1^{ère} classe à 35h,**
- **Supprimer un poste d'adjoint d'animation à 26.50h et créer un poste d'adjoint d'animation à 35h,**
- **Supprimer un poste d'adjoint d'animation ppal 1^{ère} classe à 34h et créer un poste d'adjoint d'animation ppal 1^{ère} classe à 35h,**
- **Supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28h et créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 35h,**
- **Créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à 35h,**
- **Créer un poste d'adjoint technique à 20h,**
- **Créer un poste d'adjoint d'animation à 6h.**

QUESTION N° 6

Contribution 2024 à l'école privée Lorieux

Une convention de participation financière a été signée en juin 2017 et prévoit que la Communauté de communes assure la prise en charge du fonctionnement de l'école privée Lorieux par référence au cout moyen d'un élève des écoles publiques * le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire communautaire (avant cette convention, la Commune de Pierre de Bresse assurait le financement pour les seuls élèves de la commune et l'extension a été actée dans le cadre de la compétence scolaire de l'intercommunalité).

Au titre du fonctionnement des écoles publiques relevant de la compétence communautaire, le CA 2024 fait apparaître des couts par enfant primaire de 585 € (548.19 l'an dernier) et enfant maternelle de 1 644 € (1 328 l'an dernier). Les couts sont en hausse car le CA 2013 était notamment marqué par l'intégration en recettes du fonds de soutien de l'Etat aux dépenses d'énergie.

Sollicitée par la Communauté de communes, l'école privée a fourni une liste décomptant 50 élèves sur le territoire intercommunal (33 primaires et 17 maternelles) contre 63 en 2023. Ceci permet de stabiliser la charge budgétaire malgré l'augmentation des couts par enfant au sein des écoles publiques.

Le cout serait ainsi porté à 47 253 euros (contre 43 682 euros l'an dernier).

JM Guigue questionne sur la possibilité de résilier la convention. C. Viard indique que ceci est prévu dans la convention mais poserait des problèmes de légalité.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Définir les couts à prendre en compte pour le calcul de la contribution à l'école privée Lorieux comme suit :**
 - o **Coût/enfant école primaire 585 euros**
 - o **Coût/enfant école maternelle 1 644 euros**
- **Prendre en charge le fonctionnement sur la base du décompte définitif soit un total de 47 253 euros**

QUESTION N° 7

Compétence action sociale – définition de l'intérêt communautaire

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les Communautés de communes compétentes en matière de petite enfance sont devenues Autorités Organisatrices de l'Accueil du Jeune Enfant sur leur territoire. C'est le cas de la Communauté de communes Bresse Nord Intercom qui assure la gestion de la crèche, du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Dans ce cadre, l'article L 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles définit des missions obligatoires qui doivent figurer dans les statuts, à savoir : Recenser les besoins des familles, Informer et accompagner les familles de l'offre en matière de Petite Enfance, Planifier et définir la trajectoire de développement, Soutenir la qualité des modes d'accueil. Il importe de se mettre en conformité notamment dans le cadre des conventionnements existants avec la CAF.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Compléter l'intérêt communautaire de la compétence action sociale en indiquant que, « en matière d'accueil du jeune enfant sur son territoire, la Communauté de communes est compétente pour**
 - o **Recenser les besoins des familles**
 - o **Informier et accompagner les familles de l'offre en matière de Petite Enfance**
 - o **Planifier et définir la trajectoire de développement**
 - o **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Informations et questions diverses

J Prost intervient en tant que représentant au Conseil de développement du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Il rappelle le désengagement de la Région sur le financement de Mission Mobilités.

Le Président rappelle que la Communauté de communes apporte un financement annuel à cette structure mais que le bilan est décevant avec seulement 10 bénéficiaires en 2024. Une réflexion est en cours entre les 4 CC sur le portage de cette compétence.

J Prost souhaite ensuite recueillir des avis sur le projet de Parc Naturel Régional.

Le Président rappelle le vote du Conseil syndical du Pays qui s'est opposé (24 contre, 13 pour, 1 blanc) à une délibération sur une demande de financement d'un poste de chargé de mission. Le Président salue cette décision qui permet de prendre en compte des inquiétudes du monde agricole, notamment, et de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

J. Gandrey indique que les craintes de contraintes règlementaires supplémentaires allaient au-delà du monde agricole et cite la question de l'urbanisme. Selon lui, les acteurs locaux sont capables de porter des démarches économiques, environnementale, ... sans un PNR.

N. Jacquinot insiste sur son rejet d'une nouvelle strate administrative.

R. Gay salue la décision mais regrette le gaspillage d'argent pour les études préalables. L'AOC Bresse témoigne qu'il n'y a pas besoin d'un PNR pour valoriser les savoir-faire locaux.

A. Gruet insiste sur les contraintes d'urbanisme déjà excessives et qui pèsent sur le PLU de la Commune de Pierre de Bresse. Elle cite notamment la loi ZAN, les règles relatives aux zones humides, ...

K Coupat-Sagnard fait un point sur les sujets touristiques (intervention reproduite ci-dessous).

- Réunion BNI 13/02/25 - SAISON TOURISTIQUE 2025 – Pierre-de-Bresse – BNI
Les essentiels

RAPPEL : le bon score d'accueil au BIT de Pierre-de-Bresse en 2024

OUVERTURE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE : du 2 mai au 30 septembre

GRANDES LIGNES DU PROGRAMME 2025 Office de Tourisme de la B.B.

- ACCUEIL – INFORMATION – QUALITE : à noter le classement Qualité Tourisme catégorie 1
 - Attente de la part des Com Com et communes de bien se positionner en « RELAIS D'INFORMATION »
- FILIERES – OFFRES
 - Randonnées pédestres : Réfléchir sur BNI à nos « circuits et itinéraires de randonnées » en lien avec la POLITIQUE DEPARTEMENTALE – AMELIORER LE BALISAGE et l'IDENTIFICATION DES ITINERAIRES ou SUGGESTIONS DE « BALADES »
 - Cyclotourisme : quel avenir des itinéraires vélo en Bresse Nord ? – Identifier les gîtes, chambres d'hôtes ... proposant des vélos aux résidents d'été -
 - Activités nautiques – tourisme « fluvial » : quelles communes de BNI peuvent-elles s'associer ?
 - Actions de Valorisation du Patrimoine : outre Château de Pierre-de-Bresse et son écomusée (dont les antennes) + réseau des Cités de Caractère de BFC ... quelles suggestions/propositions ?
 - Gastronomie : une action de recensement des lieux de restauration proposant des « produits et mets locaux » + des lieux de vente directe + ACTION DE PROMOTION et FETE DE LA CORNIOTTE (sensibilisation des boulangers/pâtisseries + des restaurateurs pendant la période de l'Ascension)
 - Promotion/Communication : une stratégie encore plus volontariste au profit de la B.B. – un changement de « style » de communication avec une nouvelle charte graphique ...
 - Editions : magazines – brochures – dépliants – sets de table « BRESS'ADDICT » ...

BIT DE PIERRE DE BRESSE :

- Possibilité d'organiser un accueil des secrétaires de mairies et/ou de conseillers municipaux motivés par le développement touristique
- Conseil en séjour de Mai à Septembre : contrat d'Edith Vérot renouvelé
- Proposition d'un CAFE TOURISTIQUE rassemblant les communes qui n'en ont pas encore profité : Frontenard – Charette-Varennes – Authumes – La Chapelle St Sauveur – Beauvernois – La Chaux
- Un programme d'EXPOSITIONS en voie de finalisation : peintres – céramistes – art du verre – Art associant divers matériaux (bois – verre - ...) – ENCORE UNE PLACE (ou 2)
- NOS PROGRAMMES D'ANIMATION : à bien faire connaître pour affichage et diffusion de l'information
- Evidemment : espoir ouverture baignade La Chapelle

CONTACT : Katy COUPAT-SAGNARD Adjointe au Maire Pierre-de-Bresse 06 80 22 33 82